



E/ECA/COE/35/6  
AU/STC/FMEPI/EXP/6(II)  
Distr. : Générale  
17 février 2016

Français  
Original : Anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité d'experts**  
Trente-cinquième réunion

**Union africaine**  
**Comité d'experts**  
Deuxième réunion

**Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique**

**Réunion du Comité d'experts**  
Addis-Abeba, 31 mars au 2 avril 2016

## **Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique [version finale]**

### **I. Introduction**

1. Le présent rapport fournit un aperçu des résultats obtenus par le système des Nations Unies depuis le mois d'avril 2015, en appui à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Il examine cet appui sous trois angles : appui relevant des décisions des chefs d'État et des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, assistance technique directe à l'Union africaine et au NEPAD, et recommandations de la seizième réunion du Mécanisme de coordination régionale (MCR-Afrique) des institutions des Nations Unies opérant en Afrique, créé par l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le rapport se termine par les principales recommandations de la seizième réunion du MCR-Afrique, qui a eu lieu en mars 2015. Le rapport répond à la demande exprimée par les États membres de l'Union africaine de recevoir des informations régulières et systématiques sur les activités des Nations Unies en appui aux priorités sectorielles du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

## **II. Mise en œuvre des décisions et recommandations des chefs d'État et des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique**

2. Les chefs d'État et les ministres africains en charge des finances, de la planification et du développement économique demandent régulièrement au système des Nations Unies de leur fournir un appui technique direct pour la mise en œuvre des décisions et des déclarations ministérielles. La présente section contient des informations relatives à l'exécution de ces décisions et déclarations.

### **A. Cadre visant à harmoniser les lois, les politiques et les règlements en matière d'investissement du secteur privé dans les infrastructures transfrontalières**

3. Dans le but de favoriser les investissements du secteur privé dans les infrastructures transfrontalières en Afrique et de mettre en œuvre les 16 projets adoptés au Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a enjoint à la CEA, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et aux commissions économiques régionales d'élaborer un cadre visant à harmoniser les politiques, les lois et les règlements applicables. Une mission technique conjointe dirigée par la CEA et l'Agence du NEPAD s'est rendue à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Abuja), à la Communauté de développement de l'Afrique australe (Gaborone), au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Lusaka) et en Côte d'Ivoire (Corridor Abidjan-Lagos). Des missions similaires sont prévues à la Communauté d'Afrique de l'Est (Arusha) et à l'Union du Maghreb arabe en Algérie dans le but d'évaluer le projet de gazoduc Algérie-Nigeria.

4. Divers facteurs, dont l'histoire, la langue, la géopolitique, la composition ethnique, les collectivités locales, l'héritage colonial, entre autres, sont à prendre en considération dans l'élaboration du cadre. Une loi-type régionale sera aussi proposée en vue de simplifier le processus de participation du secteur privé dans les infrastructures transfrontalières.

5. Une évaluation préliminaire montre que, si certains projets sont assaillis par des difficultés techniques, d'autres sont confrontés à des obstacles politiques graves, et ces deux types d'obstacles doivent être abordés au niveau approprié.

### **B. Recomposition de l'étude sur la mobilisation des ressources intérieures pour les projets d'infrastructure transfrontaliers.**

6. À la demande du Président du Sénégal, Macky Sall, l'étude décisive menée par la CEA et l'Agence du NEPAD et consacrée à la mobilisation des ressources intérieures est en train d'être présentée sous forme d'outil de plaidoyer mondial qui répondra à toutes les questions et préoccupations légitimes soulevées par les investisseurs potentiels sur les 16 projets d'infrastructure adoptés au Sommet de Dakar sur le financement. La nouvelle publication comprend les profils des 16 projets, en soulignant les risques, l'appropriation et les lacunes financières, entre autres. Elle comprend aussi des suggestions sur neuf moyens par lesquels les pays africains pourraient mobiliser des ressources nationales, y compris la titrisation des envois de fonds, la capitalisation boursière et des stratégies novatrices en matière de partenariat public-privé. Cette publication devra être officiellement présentée au Groupe

africain des Ambassadeurs en mai 2016, en prévision du Sommet de l'Union africaine prévu en juin et juillet.

**C. Étude technique sur les coûts socioéconomiques de la maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest**

7. La CEA a mené une étude sur les coûts socioéconomiques véritables de la maladie à virus Ebola et leurs effets sur la croissance et les perspectives de développement, laquelle était basée sur des données primaires recueillies en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. L'objectif de cette étude était de constituer une base de données factuelles à partir de laquelle des options de politiques seraient conçues afin de dégager d'éventuelles réponses. L'étude a révélé que, bien qu'Ebola entraîne de nombreux décès et des souffrances indescriptibles chez ses victimes, elle n'est pas la plus mortelle des maladies actuelles ou passées. D'un point de vue économique, l'étude examine l'efficacité des réponses actuelles et l'incidence minimale de la maladie sur l'Afrique de l'Ouest et le continent, étant donné le poids économique de ces trois économies, ainsi que la prévalence réelle de la maladie et la réaction nationale et internationale prometteuse.

**D. Appui à la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique**

8. Depuis la publication de l'étude et son approbation par les chefs d'État africains, la CEA a été à la tête de plaidoyers à l'échelle mondiale pour la mise en œuvre de ses recommandations en entreprenant diverses activités, notamment par le biais du Forum consultatif et stratégique des organisations de la société civile panafricaines sur les flux financiers illicites en Afrique, qui a eu lieu en février 2015 à Nairobi ; et des ateliers de sensibilisation sous-régionaux au Kenya (Afrique orientale et australe), au Ghana (Afrique de l'Ouest) et en Tunisie (Afrique du Nord). En outre, l'étude sera présentée à des forums de haut niveau en Belgique, en France et aux États-Unis d'Amérique.

9. Un plan de mise en œuvre a été élaboré et présenté à un atelier multipartite (auquel ont assisté des représentants de l'Union africaine, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités et des organisations de la société civile, ainsi que des partenaires de développement et d'autres parties prenantes) tenu en juin 2015 à Addis-Abeba. Les participants à l'atelier ont conclu un accord soulignant les résultats escomptés, les activités prévues et les institutions mandatées sous les quatre domaines, à savoir : (a) le plaidoyer pour l'engagement, la collaboration et la réforme ; (b) la production et la diffusion des connaissances ; (c) le renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires, et (d) la mobilisation des ressources et le suivi de la mise en œuvre.

**E. Plaidoyer mondial pour « arrêter l'hémorragie », réponse des citoyens aux flux financiers illicites en provenance d'Afrique**

10. La Commission de l'Union africaine et la CEA ont collaboré avec le Groupe de travail intérimaire de la société civile d'Afrique, dirigé par *Tax Justice Network Africa* et *Third World Network Africa*, pour organiser une manifestation parallèle à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue le 15 juillet 2015 à Addis-Abeba. Cette manifestation avait pour but de mobiliser l'appui d'une large coalition de partenaires et de

toutes les parties prenantes au niveau national, régional et mondial en faveur de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Elle a également lancé la campagne intitulée « arrêter l'hémorragie » en vue de faire participer les citoyens africains à la lutte contre les flux financiers illicites.

#### **F. Appuyer la mise en œuvre de la décision de l'Assemblée de l'Union africaine sur les sources alternatives de financement**

11. À sa vingt-quatrième session ordinaire tenue en janvier 2015 à Addis-Abeba, l'Assemblée de l'Union africaine a pris une décision historique sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine en approuvant le rapport du Groupe de travail ministériel de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances. Elle a également demandé au Comité ministériel ad-hoc sur le barème des contributions d'engager des consultations dans un esprit de dialogue en vue de proposer des modalités pour la mise en œuvre de la décision sur les sources alternatives de financement. Le Comité ministériel ad-hoc a soumis son rapport au Sommet de juin 2015. La CEA collabore actuellement avec le bureau du Vice-Président de l'Union africaine au sujet de l'exécution de la décision.

#### **G. Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement du développement**

12. En décembre 2015, la CEA a appelé le système des Nations Unies à fournir un appui technique à la Commission de l'Union africaine sur un cadre de suivi du Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Lors d'un atelier, les indicateurs pour le Plan décennal ont été affinés. Les points communs entre l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 ont été identifiés en vue de permettre au moins l'intégration partielle des deux agendas, ce qui allègera le fardeau des parties prenantes qui seront impliquées dans leur mise en œuvre, leur suivi, leur évaluation et leurs comptes rendus. Le cadre facilitera la poursuite des buts et objectifs de développement pour lesquels les dirigeants africains se sont engagés tant au niveau régional que mondial. Un appui a également été apporté à la Commission de l'Union africaine et aux États membres de l'Union africaine pour leur permettre d'affiner les indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable avant la réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom) tenue à Bangkok en novembre 2015.

#### **H. Renouvellement du Partenariat entre l'Union africaine et les Nations Unies sur le Programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour 2017-2027**

13. Le cadre pour un partenariat renouvelé entre les Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique pour 2017-2027 a été présenté à la seizième réunion du MCR-Afrique qui a eu lieu les 28 et 29 mars 2015 à Addis-Abeba en marge de la huitième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique. On s'attend à ce que le cadre renforce davantage le partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine et s'aligne sur d'autres cadres continentaux actuels et émergents de l'Union africaine. À la seizième réunion, il a été recommandé à la Commission de l'Union africaine de finaliser le rapport sur le partenariat

et de le présenter à l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juin 2015 en Afrique du Sud, pour examen et adoption. Il a aussi été recommandé que le rapport soit transmis à l'Assemblée générale lors de sa soixante-dixième session en septembre 2015, pour adoption en tant que nouveau programme d'appui des Nations Unies à l'Union africaine.

## **I. La révolution des données et le développement de la statistique**

14. Suite à la soumission du rapport des organisations panafricaines sur les activités statistiques à la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue du 25 au 30 mars 2014 à Abuja, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires ont été priés d'organiser une conférence de haut niveau sur la révolution des données en Afrique. Cette demande a été réitérée à la vingt-troisième session ordinaire de l'Union africaine tenue du 20 au 27 juin 2014 à Malabo. Cette conférence de haut niveau, organisée par la Commission économique pour l'Afrique, a eu lieu en mars 2015 à titre de manifestation parallèle en marge de la huitième réunion annuelle conjointe de l'Union africaine.

15. Durant la conférence de haut niveau, un document intitulé « Consensus sur les données en Afrique » a été présenté, exposant la vision, les défis, les principes et les principales mesures formulées sur la révolution des données. Ce document doit cependant être approuvé par les chefs des offices nationaux de statistique en Afrique. Il a été présenté, pour examen, au Comité des directeurs généraux des offices nationaux africains de statistique de la Commission de l'Union africaine, qui s'est réuni à Libreville du 26 au 28 novembre 2015. Durant cette réunion, le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport et a recommandé qu'il soit réexaminé par les directeurs généraux des offices nationaux de statistique avant d'être présenté au Sommet de l'Union africaine pour approbation.

16. À cet égard, une réunion d'experts organisée par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à titre d'enceinte permettant aux directeurs généraux des offices nationaux de statistique d'examiner le « Consensus sur les données en Afrique » et sa feuille de route pour sa mise en œuvre, s'est déroulée à Addis-Abeba du 20 au 22 novembre 2015. Les participants à la réunion ont dégagé une position commune sur le concept pour la révolution des données de l'Afrique et ont convenu d'un plan d'action pour sa mise en œuvre en se basant sur les principes énoncés dans la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique et la Charte africaine de la statistique.

## **J. Appui aux négociations sur la zone de libre-échange continentale**

17. Avec l'appui des États membres africains et des communautés économiques régionales, la CEA a coordonné les efforts des Nations Unies à travers le Centre africain pour les politiques commerciales en vue de promouvoir une participation active aux négociations portant sur la zone de libre-échange continentale, notamment dans la préparation de projets de textes de négociation. Les activités spécifiques comprenaient la participation au Groupe de travail de la zone de libre-échange continentale et un appui technique

continu à la Commission de l'Union africaine, en particulier au Comité africain de haut niveau sur le commerce et à la réunion des ministres du commerce de l'Union africaine tenue en mai 2015. Le Centre africain pour les politiques commerciales a notamment préparé et présenté quatre rapports au segment des experts de la réunion des ministres du commerce de l'Union africaine. Ces rapports étaient axés sur : (a) les progrès accomplis vers la conclusion d'accords régionaux de libre-échange au niveau des communautés économiques régionales ; (b) le développement industriel dans le cadre de la zone de libre-échange continentale ; (c) les implications des accords de partenariat économique sur les pays africains ; et (d) les implications des méga-accords commerciaux régionaux pour les économies africaines. En outre, le Centre africain pour les politiques commerciales a organisé une manifestation parallèle sur « Les négociations relatives à la zone de libre-échange continentale » durant la Conférence des ministres 2015. Par ailleurs, le Centre a plaidé vigoureusement pour l'inclusion des services dans les négociations et a même élaboré un projet d'accord-cadre qui comprend un programme.

18. En outre, en collaboration avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Friedrich-Ebert-Stiftung, le Centre africain pour les politiques commerciales a organisé un atelier d'experts multipartite sur une « éventuelle étude d'impact sur les droits de l'homme de la zone de libre-échange continentale en Afrique (2015-2017) ». En dernier lieu, le Centre africain pour les politiques commerciales a formulé des recommandations à base d'éléments concrets en préparant la partie thématique du « Rapport économique sur l'Afrique 2015 : L'industrialisation par le commerce », et a utilisé les principales conclusions et recommandations dans la session du Cours de formation régional sur les grands problèmes économiques internationaux destiné à l'Afrique et organisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce. Le Centre a aussi réalisé une étude sur l'intégration régionale, la facilitation du commerce et l'industrialisation, en collaboration avec la CEA, le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique pour l'Afrique du Nord et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, laquelle a été publiée comme article de recherche par l'ONUDI.

## **K. Mise en œuvre de l'Indice africain du développement social**

19. Des hauts fonctionnaires de 45 pays d'Afrique et de huit communautés économiques régionales ont reçu une formation sur le calcul et l'utilisation de l'Indice africain du développement social par le biais d'une série d'ateliers de renforcement des capacités, en utilisant des données nationales.<sup>1</sup> Les résultats ont été présentés par des experts nationaux, qui ont joué un rôle essentiel pour identifier les principaux moteurs et groupes affectés par l'exclusion dans chaque pays. En 2015, l'Indice a été présenté et distribué à des conférences et des forums de haut niveau en Afrique, y compris au premier Sommet africain sur la prospérité, à la réunion du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi, et à la session annuelle du Parlement panafricain. L'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres organes intergouvernementaux ont reconnu que l'Indice est un outil de référence qui contribuera à la planification nationale du développement et au progrès du développement inclusif de l'Afrique, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à l'Agenda 2030.

---

<sup>1</sup> Parmi ces fonctionnaires figuraient des experts principaux des ministères du développement, de la planification, des finances, des affaires sociales, et des offices nationaux africains de statistique.

## **L. Assistance technique conjointe au Gouvernement béninois**

20. Répondant à une demande directe du Gouvernement béninois et compte tenu du fait que l'infrastructure a été reconnue comme promoteur de l'intégration régionale africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et l'Institut africain de développement économique et de planification ont dispensé, en novembre 2015, une session de formation sur le renforcement des capacités à 39 fonctionnaires de l'Agence béninoise des grands travaux et d'autres départements et agences de l'État œuvrant au développement des infrastructures. Cette formation a porté sur plusieurs aspects essentiels : (a) le renforcement des capacités institutionnelles et administratives et (b) le rôle des infrastructures dans la planification du développement, les cycles de projets d'infrastructures, la budgétisation et les sources de financement, la préparation des coûts estimatifs des projets d'infrastructures, la programmation, et le suivi et l'évaluation des projets d'infrastructures. La formation a mis l'accent sur la création d'un environnement favorable aux partenariats publics privés et sur la formulation de propositions de projets d'infrastructure en utilisant le modèle de partenariat public-privé.

## **III. Appui technique direct au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

21. En vue de renforcer les capacités de l'Agence du NEPAD dans les domaines prioritaires clefs et d'améliorer le processus du NEPAD, la CEA a dépêché deux conseillers principaux au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à l'Agence du NEPAD afin qu'ils leur fournissent un appui technique direct et des services de conseil. Dans le cadre de ses efforts ininterrompus visant à appuyer l'élaboration de l'Agenda 2063, la CEA a organisé deux dialogues de haut niveau (au Rwanda et en Afrique du Sud) en vue de sensibiliser les planificateurs africains aux plus grands enjeux relatifs à l'Agenda. Les dialogues étaient animés par l'Institut africain de développement économique et de planification et comprenaient des séances de développement des capacités à l'intention des directeurs de la planification nationale des 54 pays africains, portant sur la façon d'intégrer les éléments de l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans leurs stratégies nationales respectives afin d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure coordination de la mise en œuvre des priorités du NEPAD. Également par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification et en réponse à une demande précise formulée par les directeurs ayant participé au premier dialogue, une session de suivi a été organisée pour permettre aux planificateurs de contribuer au débat autour de l'Agenda 2063 avant que ce dernier ne soit finalisé.

22. Le système des Nations Unies, représenté par la CEA et le PNUD, a continué à apporter un appui direct au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, notamment en ce qui concerne sa restructuration. Le système des Nations Unies a continué à appuyer les activités entreprises au titre du Mécanisme, y compris des évaluations nationales et des ateliers de sensibilisation, et a apporté une aide précieuse à l'initiative Power Africa. La CEA a organisé le Séminaire du Groupe de personnalités éminentes du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs avec les partenaires stratégiques, qui a eu lieu le 24 janvier 2015 à Addis-Abeba. Ce Séminaire a réuni les membres du Panel et du secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de hauts représentants des partenaires stratégiques, la Banque africaine de développement, le PNUD et la Commission de l'Union africaine. Les participants à la retraite ont recommandé de renforcer les capacités du secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; d'intégrer le

Mécanisme dans l'Union africaine ; d'améliorer l'efficacité du Mécanisme ; de faire du Mécanisme l'outil de suivi et de responsabilisation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement post-2015 ; d'entreprendre une évaluation de l'impact du Mécanisme dans les pays soumis à examen ; de signer un protocole d'accord avec les partenaires ; et d'organiser une retraite des partenaires stratégiques sur le Mécanisme deux fois par an en marge des sommets de l'Union africaine.

#### **A. Atelier de sensibilisation sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour les pays de l'Afrique de l'Est**

23. La Commission économique pour l'Afrique et le secrétariat pour le Kenya du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs/Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui relève du Ministère kenyan de la décentralisation et de la planification, se sont associés pour organiser un atelier de sensibilisation sur le Mécanisme en décembre 2015 à Mombasa, au Kenya, dans le but de renforcer le Mécanisme pour en faire un outil efficace de promotion de la bonne gouvernance en Afrique orientale ; d'améliorer la performance en tirant parti des capacités existantes aux niveaux individuel et institutionnel, et de forger des partenariats plus étroits par le partage d'expériences et le transfert de compétences. Cet atelier visait aussi à renforcer les capacités des États membres qui ont récemment adhéré au Mécanisme et qui étaient censés entreprendre leurs premiers examens au cours des mois suivants, et à exhorter les États n'ayant pas encore accédé au Mécanisme de le faire.

24. Pour réaliser ces objectifs, des représentants de 10 bureaux de pays du Mécanisme en Afrique orientale ont été formés dans le but de procéder à des analyses plus détaillées qui leur permettraient de comprendre, recenser et recommander des mesures visant à résoudre les problèmes liés aux capacités dans la mise en œuvre du Mécanisme, pour stimuler ainsi le développement et promouvoir la bonne gouvernance. Les participants ont acquis une meilleure connaissance sur la façon de mettre en œuvre le processus du Mécanisme au niveau national et régional, et sur l'harmonisation des plans d'action nationaux du Mécanisme avec les plans nationaux de développement existants. L'atelier a également permis une interaction entre les unités de contrôle du Mécanisme, les autorités locales et la société civile locale, et a renforcé le dialogue parmi les bureaux nationaux des États membres du Mécanisme dans la région.

#### **B. Renforcement du Mécanisme de coordination régionale et du Mécanisme de coordination sous-régionale pour répondre aux priorités de l'Afrique**

25. Le secrétariat du MCR-Afrique a organisé deux ateliers visant à améliorer les opérations et la prestation du Mécanisme aux niveaux régional et sous-régional. L'objectif du premier atelier, qui s'est déroulé les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015 à Nazareth, en Éthiopie, consistait à déterminer comment les dispositifs de programmation conjointe pourraient être utilisés pour élaborer un cadre de renforcement de la coordination aux niveaux régional et sous-régional. Les dispositifs présentés étaient inscrits dans les Lignes directrices sur le renforcement du Mécanisme de coordination sous-régionale. Un manuel a aussi été élaboré, lequel pourrait servir à renforcer les capacités des participants et renforcer la coordination parmi les partenaires (y compris la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales, et les agences et organismes des Nations Unies) à l'appui de l'Union africaine et du NEPAD.

26. Un autre atelier sur le « Renforcement du suivi et de l'évaluation dans le MCR-Afrique » s'est tenu les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2015 à Nazareth, en Éthiopie. Durant cet atelier, des experts de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des agences et organismes des Nations Unies ont examiné et évalué un projet de rapport, auquel ils ont fourni des commentaires en vue de l'améliorer avant sa finalisation. Les participants à l'atelier ont formulé les recommandations suivantes :

**Rapport sur le renforcement du suivi et de l'évaluation dans le contexte du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

27. Il a été recommandé que :

(a) Le secrétariat du MCR-Afrique, en collaboration avec les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, prépare un cadre de suivi et d'évaluation harmonisé qui pourrait permettre au MCR-Afrique d'évaluer les progrès accomplis par le secrétariat, les groupes thématiques et les mécanismes de coordination sous-régionale dans le renforcement des capacités de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des États membres pour leur permettre de réaliser l'Agenda 2063 par le biais de son Plan décennal de mise en œuvre ;

(b) Les secrétariats du MCR-Afrique et du Mécanisme de coordination sous-régionale tiennent des consultations régulières avec les bureaux régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de créer des synergies et des liens solides et améliorer la coordination des activités d'appui des Nations Unies à l'Union africaine et ses organes ;

(c) La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les secrétariats du MCR-Afrique et du Mécanisme de coordination sous-régionale, ainsi que les bureaux régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement, veillent à ce que les cibles et les indicateurs exposés dans le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 soient adaptés aux niveaux sous-régional et national, et que les cibles et les indicateurs des objectifs de développement durable soient intégrés au niveau local ;

(d) La Commission de l'Union africaine aide le Secrétariat du MCR-Afrique à exécuter le cadre de suivi et d'évaluation visant à évaluer les progrès réalisés par le MCR-Afrique dans le renforcement des capacités de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des États membres africains, en communiquant des données sur les effets de l'aide fournie, et indirectement par le biais du Mécanisme de coordination sous-régionale permettant aux communautés économiques régionales d'apporter leurs contributions au niveau sous-régional ;

**Premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063**

28. Il a été recommandé que :

(a) La Commission de l'Union africaine exhorte les secrétariats des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales à aligner leurs cadres stratégiques sur les principes de l'Agenda 2063 ;

(b) La Commission de l'Union africaine surveille les cadres stratégiques des communautés économiques régionales afin de mesurer les progrès réalisés dans l'exécution du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux sous-régional et national ;

(c) La Commission de l'Union africaine renforce sa stratégie de communication en matière d'alignement des objectifs de développement durable sur les objectifs de l'Agenda 2063 en vue de rassurer les États membres

de l'Union africaine et les partenaires de développement que l'Agenda 2063 est compatible avec les objectifs de développement durable ;

(d) La Commission de l'Union africaine fasse participer activement les organisations de la société civile à la diffusion et l'exécution de sa stratégie de communication, et au suivi du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le MCR-Afrique et les agences pertinentes des Nations Unies pourraient appuyer ce processus (ex., le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pourrait appuyer le Groupe thématique Environnement, population et urbanisation en facilitant la participation des parties prenantes à la préparation de rapports nationaux qui seront soumis pour examen à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) ;

(e) La Commission de l'Union africaine et les secrétariats des communautés économiques régionales exhortent leurs États membres à intégrer l'Agenda 2063 et son premier Plan décennal de mise en œuvre dans leurs plans de développement nationaux ;

(f) Les groupes thématiques opèrent conformément au premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, compte tenu de la décision prise durant la seizième réunion du MCR-Afrique, de manière à renforcer le rôle des Nations Unies dans la mise en œuvre du Plan ;

(g) Le secrétariat du MCR-Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, soutienne les efforts déployés dans la collecte de statistiques sur les progrès réalisés dans l'exécution du premier Plan décennal de mise en œuvre, en faisant participer les bureaux nationaux de planification et de statistique ;

#### **Cadre de suivi et d'évaluation du programme d'appui conjoint à l'Union africaine et ses organes**

29. Il a été recommandé que :

(a) Le secrétariat du MCR-Afrique élabore un cadre de suivi et d'évaluation pratique et réaliste qui tiendrait compte des cadres de suivi et d'évaluation existants utilisés par l'Union africaine et les communautés économiques régionales, aurait des objectifs précis, clarifierait l'objectif et le rôle du MCR-Afrique (y compris ses groupes thématiques et ses mécanismes de coordination sous-régionale), permettrait à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres de réaliser l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable, et s'alignerait sur le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

(b) Le secrétariat du MCR-Afrique fasse circuler le projet de rapport sur le renforcement du suivi et de l'évaluation à tous les membres du MCR-Afrique et de son Mécanisme de coordination sous-régionale pour leur permettre de fournir des commentaires et de contribuer au rapport ; et que le secrétariat inclue les modèles d'application du cadre de suivi et d'évaluation ;

(c) Le secrétariat du MCR-Afrique continue à aider les groupes et sous-groupes thématiques et les mécanismes de coordination sous-régionale dans la préparation de leurs plans de mise en œuvre et leurs plans d'activité, y compris les cadres logiques et les programmes de collecte de données pour le suivi et l'évaluation, en mettant à profit le travail déjà accompli par les mécanismes de coordination sous-régionale.

## **IV. Principales observations issues de la seizième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**

30. Le système des Nations Unies en Afrique a fortement contribué à répondre aux besoins de la région en matière de renforcement des capacités. La participation active de la Commission de l'Union africaine, en sa qualité de co-présidente du MCR-Afrique, continue d'influer positivement sur la manière dont les opérations sont menées. En attendant des résultats plus tangibles, les bases d'une bonne collaboration ont ainsi été jetées par rapport au vif enthousiasme manifesté par certains hauts responsables de la Commission de l'Union africaine. Les disparités entre les rôles et les degrés de participation des divers départements au sein de la Commission ont toutefois quelque peu affecté les résultats des groupes thématiques.

31. De plus, les rôles des communautés économiques régionales doivent être mieux définis. Pour assurer l'efficacité et la cohérence, et créer des synergies dans les travaux du MCR-Afrique, il importe d'améliorer la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD d'une part, et les communautés économiques régionales d'autre part. Le manque de progrès au niveau de la représentation des communautés économiques régionales continue de faire obstacle à l'intégration efficace des problèmes sous-régionaux dans le MCR-Afrique et dans ses groupes thématiques.

32. Il est essentiel que les principales parties prenantes s'approprient et dirigent les travaux du MCR-Afrique. Le renforcement de l'appropriation et de la supervision des activités du Mécanisme par les organes de l'Union africaine permettrait d'obtenir de meilleurs résultats. De même, il faudrait s'efforcer de pallier l'insuffisance des ressources humaines et financières de la co-présidence (Commission de l'Union africaine, Agence du NEPAD et communautés économiques régionales), pour les mettre à même d'assurer une coordination efficace et de motiver davantage les membres.

### **A. Manque de ressources**

33. Le manque de ressources pour appuyer la mise en œuvre des programmes du MCR-Afrique et de ses groupes thématiques continue de poser un grave problème, du fait qu'aucun budget spécifique n'ait été attribué pour financer la mise en œuvre des programmes et des activités planifiés du Mécanisme.

34. Les contraintes en termes de financement et de capacités empêchent de nombreux organismes de contribuer aux travaux des groupes thématiques. C'est un problème qui doit être résolu de toute urgence. L'absence de ressources spécifiquement dédiées à leurs activités nuit au bon fonctionnement de plusieurs groupes et sous-groupes thématiques. Il est ainsi difficile d'encourager la programmation conjointe au sein du Mécanisme, et tout aussi difficile pour les membres de tirer profit de l'expérience des uns et des autres.

35. Le secrétariat conjoint du MCR-Afrique est censé coordonner efficacement les travaux des groupes et sous-groupes thématiques et veiller à ce que ces derniers mènent à bien leurs activités respectives, notamment le suivi de la mise en œuvre. Si les fonctions du secrétariat ont été renforcées avec la création de la Division du renforcement des capacités de la CEA, le nombre restreint d'employés qui travaillent au secrétariat pour le compte de la Commission de l'Union africaine représente toujours un obstacle, y compris en ce qui concerne l'organisation des réunions annuelles du MCR-Afrique et la mise en œuvre de ses décisions.

## **B. Problèmes de communication**

36. La communication doit être améliorée. En dépit des progrès réalisés dans plusieurs domaines, le faible niveau de coopération entre le Groupe thématique Plaidoyer et communication et les autres groupes thématiques laisse à désirer.

37. Le MCR-Afrique et ses réalisations restent très peu connus, en particulier parmi les dirigeants de l'Union africaine et de ses organes. Il faudrait mettre en place un mécanisme approprié pour partager l'expérience et les bonnes pratiques parmi les groupes thématiques ; et des chargés de liaison devraient être désignés pour interagir avec le Groupe thématique Plaidoyer et communications.

## **C. Problèmes de planification**

38. Plusieurs obstacles ont été observés au niveau de la planification. Premièrement, les groupes ou sous-groupes thématiques n'organisent pas régulièrement des réunions sur la question de l'appui à fournir à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales en vue d'optimiser l'impact du MCR-Afrique et de ses mécanismes sous-régionaux de coordination. À cause du manque de coopération et d'échanges réguliers au sein des groupes et entre les groupes, le MCR-Afrique a des difficultés à fonctionner de manière efficace et transversale.

39. Deuxièmement, nombre de groupes thématiques ont eu du mal à élaborer des programmes conjoints et à se servir d'un fonds commun pour leurs activités. Cette situation est probablement due aux différences entre les cycles de programmation et de budgétisation des divers organes directeurs de ces groupes thématiques. Les principaux indicateurs de réalisation et les objectifs pour chaque domaine d'activité n'ont, pour la plupart, pas été définis.

40. Troisièmement, la gestion des groupes thématiques a tendance à être confiée à un seul fonctionnaire dans chaque institution, le risque étant dans ce cas la perte de continuité et de mémoire institutionnelle lorsque ce fonctionnaire quitte son poste de direction.

## **V. Recommandations et voie à suivre**

41. Le système des Nations Unies et les institutions régionales et sous-régionales africaines reconnaissent en général qu'il reste beaucoup à faire pour renforcer le MCR-Afrique et lui permettre ainsi de mieux appuyer la mise en œuvre du programme de l'Union africaine et de ses organes. L'amélioration du Mécanisme faciliterait la coordination des initiatives des Nations Unies, renforcerait la cohérence, la rentabilité et l'impact par le biais des activités des groupes thématiques. Dans cette perspective, les recommandations exposées ci-après ont été identifiées.

### **A. Utilisation durable des ressources**

42. Pour veiller à ce qu'il joue efficacement son rôle d'appui aux priorités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, le MCR-Afrique, en général, et son secrétariat en particulier, doivent recevoir des ressources adéquates sur une base durable.

43. Dans le court terme, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale et conformément à l'initiative « Unis dans l'action » du Secrétaire général, les organisations du système des Nations Unies sont exhortées à œuvrer ensemble, notamment en mettant en commun leurs

ressources, dans la poursuite des principaux objectifs. Les ressources indispensables à la mise en œuvre des activités des groupes thématiques devraient être mobilisées par des organismes membres, principalement au sein de leurs budgets respectifs alloués aux programmes, ce qui signifierait que les activités des groupes thématiques seraient intégrées au budget-programme de chacun de ces organismes. Il faudrait à cet effet que les groupes thématiques appartenant au système des Nations Unies veillent à ce que leurs activités liées au MCR-Afrique soient inscrites dans le cadre de leurs programmes de travail ordinaires et leurs budgets. Leur performance au sein du MCR-Afrique devrait aussi être prise en considération dans les bilans de performance. Par ailleurs, les cycles de programmation et de planification des travaux des groupes thématiques devraient être harmonisés avec ceux de l'Union africaine. Ce n'est qu'alors que les organismes des Nations Unies pourront identifier, intégrer et effectuer les activités conformément à leur plan annuel de mise en œuvre des programmes.

44. Dans le moyen à long terme, le projet de cadre de partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine devrait disposer d'un appui budgétaire complet dans le but de renforcer les efforts menés par le système des Nations Unies et les organes de l'Union africaine pour collaborer à la réalisation des priorités de l'Union africaine, comme le stipule l'initiative « Unis dans l'action ».

## **B. Stratégie de communication**

45. Pour renforcer la sensibilisation, l'engagement, l'appropriation et l'esprit d'initiative à tous les niveaux, des réunions régulières sur le MCR-Afrique et ses activités devraient être organisées à l'intention des commissaires, des directeurs de département de la Commission de l'Union africaine, des dirigeants de l'Agence du NEPAD et des responsables des communautés économiques régionales.

46. Des bulletins d'information et d'autres moyens de communication devraient être élaborés pour promouvoir le MCR-Afrique. Avec un minimum de fonds, le Groupe thématique Plaidoyer et communication pourrait concevoir un bulletin d'information ou une plate-forme Web permettant d'échanger des idées en temps réel, en utilisant les contributions des autres groupes thématiques. Il atteindrait ainsi l'objectif d'intégrer la communication dans la structure du MCR-Afrique. Les activités de communication devraient être prises en compte dans les plans d'activité des groupes thématiques et prévues dans les budgets pertinents. Les groupes thématiques devraient aussi désigner un membre pour travailler avec le Groupe thématique Plaidoyer et communication.

## **C. Planification**

47. Tous les groupes thématiques devraient privilégier la collaboration, la coopération, les partenariats et la communication en leur sein et entre eux, conformément aux décisions prises dans le passé par le Mécanisme, afin de créer la cohérence et les synergies dans leurs activités et d'en assurer l'efficacité optimale. À cet effet, tous les membres des groupes et sous-groupes thématiques sont encouragés à continuer à :

(a) Améliorer la coordination et la mise en œuvre de leurs activités conjointes ;

(b) Établir des calendriers des manifestations et des réunions pour chaque groupe et sous-groupe thématique au début du cycle d'établissement de rapports. Pour faciliter la planification, le secrétariat du MCR-Afrique établira

et distribuera à toutes les parties prenantes un calendrier consolidé des manifestations et des réunions de l'ensemble des groupes et sous-groupes thématiques, et renforcera la collaboration et les partenariats entre ces derniers ;

(c) Veiller à ce que les activités du MCR-Afrique et de ses groupes et sous-groupes thématiques soient adéquatement planifiées et prises en compte dans les programmes de travail ordinaires et les budgets-programmes de chaque organisme et organisation membre ;

(d) Établir des plans d'activité qui soient réalistes, bien planifiés et financés par les budgets correspondants afin de leur assurer un impact optimal et contribuer à l'efficacité globale du MCR-Afrique. Indiquer clairement dans les plans d'activité les principaux indicateurs de succès et les objectifs à atteindre pour chaque domaine d'activité ;

(e) Organiser des réunions plus fréquentes parmi les coordonnateurs et les membres. Les groupes thématiques devraient se rencontrer au moins une fois tous les trois mois et les sous-groupes devraient se réunir entre les réunions des groupes thématiques.

48. La gestion des groupes thématiques devrait se faire de manière à préserver la mémoire institutionnelle et la continuité. Les résultats obtenus dans le MCR-Afrique par les membres des groupes et sous-groupes thématiques devraient être pris en compte dans les bilans de performance effectués par leurs organisations respectives.

49. Il est recommandé, à l'avenir, de maintenir l'engagement et la détermination ayant prévalu à ce jour. Les co-présidents de l'Union africaine devraient faire preuve de plus de dynamisme et de clairvoyance pour s'assurer que les résultats attendus par leur organisation soient clairement définis et permettent aux groupes thématiques de recenser les domaines de collaboration et d'appui. Ils devraient, par ailleurs, grandement faciliter la participation des autres départements concernés de la Commission de l'Union africaine afin d'assurer l'unité d'action au sein de la Commission. Les co-présidents des Nations Unies devraient faire preuve de plus d'engagement et donner l'impulsion complémentaire nécessaire à la Commission de l'Union africaine. Cet engagement exigerait qu'ils consacrent le temps voulu et les ressources humaines et financières nécessaires à l'organisation de réunions régulières, à l'application des décisions adoptées et à l'établissement de rapports dans les délais prescrits.

50. Le MCR-Afrique s'est révélé un outil capable de contribuer efficacement aux efforts déployés pour projeter une nouvelle image de l'Afrique comme continent en plein essor. Le partenariat stratégique entre le système des Nations Unies et l'Union africaine devrait toutefois être renforcé davantage pour permettre aux deux organisations d'apporter un appui plus efficace au programme de paix et de développement de l'Afrique.